

Amis,

L'assemblée générale du 7 mai à Paris a réuni 50 participants de presque toutes les régions de France.

L'ordre du jour comprenait :

- le point sur notre action : la loi du 2/01/78
 - nos demandes près des autorités civiles et religieuses
 - nos relations avec l'Arbresle et le GREPO
 - la situation de notre groupe
- l'étude des statuts et réflexion sur l'action à mener
- mise en commun de ce travail
- élections du conseil d'administration et du bureau

ont été élus au conseil d'administration :

ROBERT Roger, 6 rue des Saïns 44250 St Sébastien sur Loire
Président

LAUTREY Pierre Sente de la ferme 93230 Romain ville
Vice président

BROSSET Agathe, 33 rue d'Allonville 44000 Nantes
Secrétaire

FOUCHER Marie, 5 rue J. Rivereau 49620 La Pommeraye
Trésorière

BERTIN Claude, 34 hameau Pignat 13270 Fos sur mer

COLINET René, Margny aux Cerises 60310 Lassigny

DEFIEF Louis, 28 rue de Namur 62600 Berck sur mer

DEVANNE Jean, 37 rue A. Dauder 44600 St Nazaire

DULUARD Clément, 22 rue des Perrières 28000 Chartres

LEVAL Robert, 59 rue du Président Herriot 69002 Lyon

MAGONEETE Antoine, Gennes 25660 Saône

PLAIDEAU René, 49 rue des Rosiers, résidence Matignon
14000 Caen

RIVALLAND Anne-Marie, 122 avenue P. Brossolette 92240 Malakoff

SAFFRAY Thérèse, 6 rue Emile Souvestre 22000 St Brieuc

STEFENELLI Brigitte, la Bosse PETIT MARS 44390 Nort /Erdre

Les statuts

Le texte proposé a été modifié sur plusieurs points. Il va être déposé à la préfecture de Nantes et il est communiqué à tous les correspondants régionaux. Ceux qui le désirent pourront s'adresser à eux pour les consulter. Nous mentionnons seulement ci-dessous les buts de l'association.

Le sigle de l'association est : A.P.R.C.

(association pour une retraite convenable)

Le siège social est situé : 7 rue Honoré Broutelle
44000 Nantes

But de l'association :

- a - poursuivre l'étude et la défense des droits, quant à l'assurance vieillesse et l'assurance invalidité

des hommes et des femmes qui déclarent a voir cessé leurs activités de ministres du culte ou de membres de congrégations religieuses, ainsi que de leur ayant droits

- b - de leur venir en aide par des renseignements et des conseils qu'ils solliciteraient ou qu'il leur serait nécessaire de connaître pour faire valoir leurs droits à l'assurance vieillesse et à l'assurance invalidité.

Elections :

L'A.G. a élu les 15 membres du conseil prévus par les statuts. Nous avons regretté qu'il n'y ait que 15 candidats. Nous aurions souhaité que chaque région où nous avons des correspondants soit représentée. Mais à l'A.G. il n'y avait personne des régions de Bordeaux(Aquitaine) et Toulouse (Midi-Pyrénées)

L'action :

a - nécessité d'une base organisée et active Il existe en effet le risque d'avoir un bureau en contact avec plusieurs centaines de personnes isolées se contentant de recevoir une information et de payer une cotisation. L'action des membres du bureau est vouée à l'échec s'il n'y a pas de réflexion et d'action à la base, s'il n'y a pas de démarches près des autorités religieuses, (évêques, anciens supérieurs religieux...) pour manifester notre existence et notre volonté d'être informés et de parvenir à une solution correcte.

- Il faut que chacun(e) fasse ce qui est en son pouvoir . pour contacter ceux et celles qui sont concernés et qu'il connaît . pour mettre à profit ses relations avec des autorités civiles ou religieuses . pour faire bénéficier le groupe de ses connaissances techniques en matière de S.S., de droit....

Il a été noté que le besoin d'organisation se fait particulièrement sentir dans la région parisienne. Il est apparu aussi que des groupes pouvaient dès maintenant se constituer(Grenoble, Bordeaux...) Il faut noter aussi que, mise à part l'essai de dialogue avec 2 ou 3 congrégations religieuses féminines diocésaines, peu a été fait de ce côté. Les supérieurs religieux ont pourtant autant de responsabilité que les évêques pour la question qui nous préoccupe.

b - importance primordiale des délégués locaux ou régionaux actifs

Les correspondants régionaux sont les membres du conseil d'administration sauf pour la région "PAYS DE LA LOIRE" Pour la région "Pays de Loire" et la région parisienne qui ont plusieurs représentants au conseil , il s'agit de STEFENELLI Brigitte (Pays de Loire) RIVALLAND Anne-Marie (Pris)

Pour les régions non représentées au conseil, nous allons contacter un de nos correspondants de ces régions et lui demander d'assumer cette fonction. Dès qu'il nous sera connu nous vous transmettrons son nom et son adresse.

Ces correspondants sont chargés d'une part de faire le lien entre le bureau et la "base" et réciproquement et d'autre part d'organiser l'action sur place . par les contacts avec les personnes concernées